

Résumé :

Aucun objectif d'investissement durable

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Stratégie d'investissement

Toutes les informations concernant les éléments contraignants de la stratégie d'investissement et les politiques de bonne gouvernance sont indiquées dans la section ci-dessous "Stratégie d'investissement".

Part des investissements

La proportion minimale des investissements utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier est égale à zéro.

En outre, la proportion minimale d'investissements durables est égale à zéro.

Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

La surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales des produits visés à l'article 8 et de l'objectif d'investissement durable des produits visés à l'article 9 est assurée par un cadre de contrôle à deux niveaux.

Des directives internes ont été définies et appliquées pour classer les produits en vertu de l'article 8 (promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales) ou de l'article 9 (objectif d'investissement durable) du SFDR.

La classification des produits dans ces deux catégories implique le suivi des indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou l'objectif d'investissement durable.

D'une part, les équipes d'investissement effectuent des contrôles réguliers (plusieurs fois par semaine) pour s'assurer que les caractéristiques attachées aux indicateurs de durabilité de l'article 8 (ou de l'article 9 le cas échéant) font l'objet d'un suivi à tout moment.

D'autre part, la fonction de risque indépendante effectue aussi (plusieurs fois par an) un second niveau de contrôles pour détecter toute violation traitée dans le cadre d'une procédure d'escalade.

Méthodologies

Toutes les méthodes utilisées pour mesurer la façon dont les caractéristiques sociales ou environnementales promues par le produit financier sont respectées sont indiquées dans la section ci-dessous "Méthodes pour les caractéristiques environnementales ou sociales".

Limites des méthodologies et des données

Toute information relative aux sources de données utilisées pour atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier, les mesures prises pour assurer la qualité des données, la façon dont les données sont traitées et la proportion de

données estimées peuvent être utilisées dans la section ci-dessous "Sources de données et traitement".

Sources et traitement des données

Toute limitation aux méthodologies et aux sources de données mentionnées ci-dessus et la façon dont ces limitations n'affectent pas la façon dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont respectées se trouvent dans la section "Limitations aux méthodologies et aux données".

Diligence raisonnable ou vérification (approfondie)

La grille de notation propriétaire utilisée par Portzamparc Gestion a été développée par BNP Paribas Asset Management. Elle est basée sur les standards du Sustainable Accounting Standards Board (SASB) et intègre d'autres fournisseurs de recherche externes ou universitaires.

Cette note ESG fait partie du processus de décision d'investissement du gestionnaire de portefeuille.

Des contrôles réguliers (plusieurs fois par semaine) sont effectués par le gestionnaire du fonds pour s'assurer que les engagements liés à cette note ESG sont respectés.

Des contrôles indépendants sont également effectués par la fonction Risque de Portzamparc Gestion pour identifier toute violation potentielle qui serait corrigée suite à un processus d'escalade.

BNP Paribas Asset Management revoit et contrôle les données provenant des tierces parties afin de sélectionner et de se concentrer sur les indicateurs pertinents, qui ont une couverture et une qualité suffisantes. Lorsque les mises à jour des analyses ESG sont effectuées par le Sustainability Center de BNP Paribas Asset Management, chaque analyste de secteur ESG effectue des contrôles de qualité et de cohérence sur les principaux changements d'entreprises dans son secteur.

Portzamparc Gestion contribue activement à enrichir le modèle propriétaire de BNP Paribas Asset Management avec notre analyse extra-financière des PME-ETI cotées

Politiques d'engagement

Toute information concernant les politiques de mobilisation mises en œuvre par ce produit financier se trouve dans la section « Politique d'engagement » ci-dessous.

Indice de référence

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Aucun objectif d'investissement durable

Les investissements durables que le produit a l'intention de réaliser en partie ne doivent pas nuire de manière significative à un objectif environnemental ou social (principe consistant à « ne pas causer de préjudice important »).

À cet égard, la société de gestion s'engage à analyser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité en tenant compte des indicateurs d'incidence négative tels que définis dans le règlement SFDR et à ne pas investir dans des émetteurs qui ne respectent pas les normes établies par les principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Ce produit financier favorise les caractéristiques environnementales ou sociales, mais n'a pas pour objectif l'investissement durable.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Le cadre de notation ESG évalue la gouvernance d'entreprise au moyen d'un ensemble d'indicateurs de performance clés standard pour tous les secteurs, complétés par des mesures sectorielles spécifiques.

L'analyse ESG va au-delà du cadre pour examiner une évaluation plus qualitative de la façon dont les connaissances issues de notre modèle ESG se reflètent dans la culture et les activités des sociétés émettrices.

Dans certains cas, les analystes d'ESG organiseront des réunions avec l'entreprise pour mieux comprendre leur approche en matière de gouvernance d'entreprise.

Stratégie d'investissement

Toutes les informations concernant la stratégie d'investissement et les politiques de bonne gouvernance sont indiquées dans la section ci-dessous "Stratégie d'investissement».

Part des investissements

Les investissements utilisés pour répondre aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier conformément aux éléments contraignants de sa stratégie d'investissement représentent la proportion d'actifs avec 1) une note ESG positive et soit une note E positive ou une note S positive ou 2) un investissement durable selon la méthodologie propre à BNP Paribas Asset Management / Portzamparc Gestion

La proportion minimale d'investissements durables du produit financier est nulle.

Le reste des investissements est principalement utilisé comme décrit ci-dessous.

Surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales

La surveillance des caractéristiques environnementales ou sociales des produits visés à l'article 8 et de l'objectif d'investissement durable des produits visés à l'article 9 est assurée par un cadre de contrôle à deux niveaux.

Des directives internes ont été définies et appliquées pour classer les produits en vertu de l'article 8 (promotion des caractéristiques environnementales et/ou sociales) ou de l'article 9 (objectif d'investissement durable) du SFDR.

La classification des produits dans ces deux catégories implique le suivi des indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ou l'objectif d'investissement durable.

D'une part, les équipes d'investissement ont effectué des contrôles réguliers pour s'assurer que les caractéristiques attachées aux indicateurs de durabilité de l'article 8 ou de l'article 9 font l'objet d'un suivi à tout moment.

D'autre part, la fonction indépendante de Risque de Portzamparc Gestion effectue régulièrement un second niveau de contrôles pour détecter toute violation traitée dans le cadre d'une procédure d'escalade.

Méthodologie d'analyse et de mesure environnementales et sociales

Depuis 2018, l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour Portzamparc Gestion qui s'engage à intégrer les dimensions Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) dans sa sélection de valeurs.

Nous prenons en compte ces critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sur l'ensemble de notre gamme d'OPCVM. Selon nous, l'intégration de ces critères ESG dans le choix des entreprises dans lesquelles nous investissons offre l'opportunité de générer de la valeur financière pour nos clients sur le long terme et d'analyser les risques financiers, opérationnels et de réputation.

En matière d'investissement durable, notre approche repose sur les convictions suivantes :

- L'intégration ESG participe à obtenir, selon nous, de meilleurs rendements ajustés du risque.
- Investir de manière durable participe à notre engagement proactif dans la transition vers le développement durable de notre économie.
- Le dialogue avec les entreprises est une opportunité mais aussi un devoir.
- Nous investissons à long terme et pour un avenir durable.
- Une économie durable repose sur des pratiques d'investissement durable.

Pour Portzamparc Gestion, l'investissement durable repose sur ces piliers. Ensemble, ils contribuent à l'amélioration de nos pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, l'analyse des risques, et l'exercice de notre influence sur les entreprises dans lesquelles nous investissons.

En 2020, Portzamparc Gestion a affiché la volonté de donner une nouvelle dimension à son analyse fondamentale extra-financière. Filiale du groupe BNP Paribas, c'est tout naturellement que nous travaillons aujourd'hui avec l'un des leaders français de l'ISR, BNP Paribas Asset Management. Dans le cadre de cette collaboration, d'un côté nous appliquons la méthodologie ESG de BNP Paribas Asset Management à notre univers d'investissement et, de l'autre, Portzamparc Gestion contribue activement à enrichir le modèle propriétaire de BNP Paribas Asset Management avec notre analyse extra-financière des PME-ETI cotées.

Les piliers de notre approche :

1. Intégration ESG

Nous intégrons les facteurs ESG dans notre processus d'investissement :

- dans notre philosophie d'investissement, dès la recherche et de la création d'idées,
- dans la construction de portefeuilles et la gestion des risques,
- et enfin dans notre engagement auprès des sociétés cotées, nos votes en assemblée générale, et nos rapports de performance.

Voici quelques exemples de lignes directrices :

- Nous avons pour objectifs que nos portefeuilles présentent des caractéristiques ESG plus positives que leur univers d'investissement respectifs

En dernier recours, nous pourrions nous désengager d'entités dont l'analyse ESG met en lumière l'existence de points faibles dans la gestion des risques et impacts ESG et avec lesquelles aucun dialogue ne s'établit ou qui ne démontrent d'aucune volonté d'amélioration.

2. Le vote, le dialogue et l'engagement

Nous pensons qu'un dialogue renforcé avec les émetteurs peut améliorer nos processus d'investissement et nous permettre de mieux maîtriser les risques sur le long terme.

Notre équipe d'investissement dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons, avec notamment pour objectif de les inciter à adopter des pratiques responsables et respectueuses de l'environnement.

Notre approche en tant qu'investisseur repose sur les convictions suivantes en matière d'investissement durable :

- Les critères de bonne gouvernance des entreprises sont historiquement pris en compte par nos gérants dans l'évaluation du modèle économique des entreprises. L'intégration de critères environnementaux, sociaux et le renforcement de l'analyse de la gouvernance viennent compléter la méthodologie propriétaire de Portzamparc basée sur l'analyse fondamentale et de Momentum et nous nous aide à obtenir de meilleurs rendements ajustés du risque sur ce segment des PME - ETI
- Nous soutenons le développement des PME-ETI françaises et européennes en les accompagnant dans leur approche extra-financière, en partageant notamment les bonnes pratiques observées sur le marché, dans une logique d'amélioration continue.
- Le dialogue avec les entreprises est une opportunité mais aussi un devoir en tant qu'actionnaire. Nous incitons ainsi les entreprises à une plus grande transparence de l'information et veillons à mettre en place un dialogue constructif et bénéfique pour elles.

Intégration du changement climatique dans notre politique de vote :

Notre politique de vote intègre le changement climatique. En effet, si la société ne communique pas de manière suffisante à propos de ses émissions de CO2 ou ne communique ni ne souhaite dialoguer de manière constructive sur sa stratégie pour atténuer et s'adapter au changement climatique, alors Portzamparc pourra s'abstenir sur l'approbation des comptes, de donner son aval aux quitus des administrateurs et mandataires sociaux, de voter en faveur de la nomination des administrateurs.

Notre approche est détaillée dans notre [politique d'engagement actionnariale](#)

3. Attentes en matière de conduite responsable et exclusions fondées sur les produits

Nous attendons des entreprises qu'elles s'acquittent de leurs obligations fondamentales dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de lutte contre la corruption, où qu'elles opèrent, conformément aux Principes du Pacte mondial de l'ONU et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous dialoguons avec les entreprises et abordons aussi leurs points faibles et axes d'amélioration. En dernier recours, nous pourrions nous désengager d'entités dont l'analyse ESG met en lumière l'existence de points faibles dans la gestion des risques et impacts ESG et avec lesquelles aucun dialogue ne s'établit ou qui ne démontrent d'aucune volonté d'amélioration.

Le groupe BNP Paribas a mis en place des politiques sectorielles qui définissent les standards minimums que des entreprises doivent respecter dans des secteurs sensibles d'un point de vue environnemental et social. Ces standards guident aussi notre engagement et nos analyses extra-financière.

Certaines de ces politiques nous amènent à exclure certains secteurs ou produits/services (tabac, pétrole et gaz non conventionnels, charbon, armes controversées ou amiante), car nous les considérons comme une violation des normes internationales, ou présentant des dommages irréversibles pour la société ou à l'environnement. Ce sont généralement des secteurs d'activité où l'engagement n'aurait pas d'impact sur la nature même de l'activité.

Notre approche complète est documentée dans [conduite responsable des entreprises](#)

4. Acteurs du changement

La prise en compte des critères ESG nous permet de sélectionner et d'accompagner les acteurs qui ont le potentiel pour contribuer à la transition en cours vers une économie plus durable. Nous identifions ceux ayant un impact social et/ou environnemental positif. Par ce biais, nous avons ainsi le pouvoir d'accompagner des tendances de fond de la société : par exemple transition énergétique, consommation responsable, respect des droits humains dans les chaînes de valeurs.

Le processus d'évaluation :

Dans ce cadre, notre méthodologie comptabilise plus de 13 000 émetteurs de titres selon un processus en quatre étapes. Les notes sont fournies à l'interne pour faciliter l'intégration des ESG, la gérance de l'investissement et plus encore.

1- Sélection et pondération des mesures ESG

Pour obtenir des scores ESG qui fournissent des indications utiles, nous choisissons des métriques en utilisant trois critères :

- **Matérialité** : les indicateurs sont pondérés différemment en fonction du secteur d'activité. Ainsi, les indicateurs qui permettent le suivi de sujets matériels pour les entreprises d'un secteur donné seront surpondérés. Ainsi, les entreprises qui obtiennent une note élevée sur les enjeux ESG qui sont importants pour elles seront en quelque sorte récompensées. Ces pondérations et matrice de matérialité sont définies grâce à l'expertise du Sustainability Center BNP Paribas Asset Management et basées sur les standards SASB¹.
- **Mesurabilité et pertinence** : l'existence de programmes et de politiques internes doit être appuyée par des indicateurs de performance pertinents et mesurables sur un scope suffisamment large.
- **Qualité et disponibilité des données** : Nous privilégions les paramètres pour lesquels les données sont de qualités raisonnables et facilement disponibles afin de pouvoir comparer les émetteurs. Nous utilisons différentes sources de recherche et de données pour déterminer les scores ESG des entreprises.

Les mesures que nous utilisons sont un mélange de mesures communes et sectorielles.

2- Évaluation ESG vs pairs

Notre évaluation est principalement sectorielle, ce qui reflète le fait que les risques et les possibilités liés aux ESG ne sont pas toujours comparables entre les secteurs et les régions. Par exemple, la santé et la sécurité sont moins importantes pour une compagnie d'assurance qu'une compagnie minière.

Les 13 000 entreprises couvertes sont donc réparties en 20 secteurs et 4 zones géographiques, ce qui conduit à 80 groupes de pairs ESG de même nature.

Chaque émetteur commence par une note de base « neutre » de 50. Nous résumons ensuite son score pour chacun des trois piliers ESG – Environnement, Social et Gouvernance. Un émetteur obtient une note positive pour un pilier s'il obtient de meilleurs résultats que la moyenne de son groupe de pairs. S'il obtient des résultats inférieurs à la moyenne, il obtient une note négative.

¹ Disponibles pour 77 secteurs, les standards SASB identifient les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus matériels pour la performance financière du secteur.

Cependant, deux enjeux universels qui touchent toutes les entreprises ne sont pas notés par rapport aux pairs, introduisant une « inclinaison » délibérée pour les secteurs les plus exposés :

- Émissions de carbone – Alors que le monde est confronté à un problème absolu d'émissions de carbone, nous mettons en œuvre une mesure absolue d'émissions de carbone, créant un biais positif vers les émetteurs et les secteurs où les émissions de carbone sont plus faibles.
- Controverses – Les secteurs les plus sujets aux controverses ESG ont des scores légèrement inférieurs, reflétant un risque accru (« en-tête », risque de réputation ou risque financier).

Le résultat global est un score ESG quantitatif qui varie de zéro à 99, permettant ainsi d'identifier comment chaque pilier ESG a influencé positivement ou négativement le score final de l'entreprise.

3- Examen qualitatif

En plus de l'analyse quantitative exclusive, nous intégrons également des informations provenant de sources tierces, la recherche approfondie du BNP Paribas Asset Management Sustainability Center sur des questions matérielles (e.g. changement climatique) et la connaissance et l'interaction de nos équipes d'investissement avec les émetteurs.

4- Score ESG final

En combinant les éléments qualitatifs et quantitatifs, nous atteignons une note ESG allant de zéro à 99, les émetteurs étant classés en déciles par rapport à leurs pairs. Les émetteurs qui sont exclus de l'investissement par le biais de notre politique de conduite responsable des entreprises se voient attribuer une note de 0.

Un investissement est dit « durable » s'il finance les entreprises qui contribuent à un ou plusieurs objectifs environnementaux et/ou sociaux tels que définis ci-après, au travers de ses produits et services, ainsi que par l'adoption de pratiques durables.

Portzamparc Gestion, filiale du Groupe BNP Paribas a adopté la méthodologie développée par BNP Paribas Asset Management qui intègre plusieurs critères dans sa définition des investissements durables.

Dans la pratique, une entreprise doit satisfaire à au moins un des critères décrits ci-dessous pour être considérée comme contribuant à un objectif environnemental ou social :

1. Une entreprise dont l'activité économique est conforme aux objectifs de la Taxonomie de l'UE. Une entreprise peut être qualifiée d'investissement durable si elle a plus de 20% de ses revenus alignés sur la taxonomie de l'UE. Une entreprise qualifiée d'investissement durable au moyen de ces critères peut contribuer aux objectifs environnementaux suivants : exploitation durables des fôrets, restauration d'écosystèmes, processus de fabrications durables, énergie renouvelable, approvisionnement en eau, assainissement, gestion et assainissement des déchets, transport durable, bâtiments durables, information et technologie durables, recherche scientifique pour le développement durable;

2. Une entreprise ayant une activité économique contribuant à un ou plusieurs objectifs des Nations Unies en matière de développement durable (ODD). Une entreprise peut être qualifiée d'investissement durable lorsqu'elle démontre plus de 20 % de ses revenus alignés sur les ODDs et moins de 20 % de ses allant à l'encontre ODD. Une entreprise qualifiée d'investissement durable au moyen de ces critères peut contribuer aux objectifs suivants :

a. Environnement : agriculture durable, gestion durable de l'eau et de l'assainissement, énergie durable et moderne, croissance économique durable, infrastructures durables, villes durables, modes de consommation et de production durables, lutte contre les changements climatiques, conservation et utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, protection, restauration et utilisation durable des écosystèmes terrestres, gestion durable des forêts, lutte contre la désertification, dégradation des sols et perte de biodiversité

b. Social : pas de pauvreté, faim zéro, sécurité alimentaire, vie saine et bien-être à tous les âges, éducation de qualité inclusive et équitable et possibilités d'apprentissage tout au long de la vie, égalité entre les sexes, autonomisation des femmes et des filles, accès à l'eau et à l'assainissement, accès à une énergie abordable, fiable et moderne, croissance économique inclusive et durable, emploi plein et productif et travail décent, infrastructures résilientes, industrialisation inclusive et durable, réduction des inégalités, villes et établissements humains inclusifs, sûrs et résilients, sociétés pacifiques et inclusives, accès à la justice et institutions efficaces, responsables et inclusives, partenariat mondial pour le développement durable;

3. Une entreprise opérant dans un secteur fortement émetteur de gaz à effet de serre et qui transforme son modèle d'affaires pour s'aligner sur la trajectoire 1,5°C. Une entreprise qualifiée d'investissement durable par ces critères peut contribuer aux objectifs environnementaux suivants : réduction des émissions de GES, lutte contre le changement climatique;

4. Une entreprise qui possède les meilleures pratiques environnementales ou sociales par rapport à ses pairs dans un secteur et une région géographique donnée. Une entreprise ayant un score de contribution supérieur à 10 sur le pilier environnemental ou social se qualifie comme la meilleure performeuse. Une entreprise qualifiée d'investissement durable au moyen de ces critères peut contribuer aux objectifs suivants :

a. Environnement : lutte contre le changement climatique, gestion des risques environnementaux, gestion durable des ressources naturelles, gestion des déchets, gestion de l'eau, réduction des émissions de GES, énergies renouvelables, agriculture durable, infrastructures vertes

b. Social : santé et sécurité, gestion du capital humain, bonne gestion des intervenants externes (chaîne d'approvisionnement, entrepreneurs, données), préparation à l'éthique commerciale, bonne gouvernance d'entreprise

Les obligations vertes, les obligations sociales et les obligations durables émises pour soutenir des projets environnementaux et/ou sociaux spécifiques sont également qualifiées d'investissements durables à condition que ces titres de créance reçoivent une recommandation d'investissement "POSITIVE" ou "NEUTRAL" du Sustainability Center à la suite de l'évaluation de l'émetteur et du projet sous-jacent basée sur une méthodologie propriétaire d'évaluation des obligations vertes/sociales/durables. Veuillez noter qu'à ce jour Portzamparc Gestion n'investit pas dans des obligations en direct.

Les entreprises identifiées comme un investissement durable ne devraient pas nuire de façon significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux (le principe Do No Significant Harm « DNSH ») et devraient suivre de bonnes pratiques de gouvernance.

Une fois que les émetteurs ont été identifiés comme un investissement durable, le règlement SFDR exige une évaluation additionnelle déterminant si l'émetteur ne nuit pas de façon significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux et applique de bonnes pratiques de gouvernance. Par conséquent, les filtres d'exclusion suivants ont été ajoutés. Les émetteurs doivent donc :

1. Ne pas nuire de façon significative à un autre objectif environnemental ou social : le « DNSH » est identifié de la façon suivante :

- Les entreprises impliquées dans des controverses à grande échelle peuvent être considérées comme se détournant des objectifs environnementaux et sociaux indépendamment de leurs contributions positives. Les données de controverses sont fournies par Sustainalytics.

- Note ESG trop faible : les émetteurs qui sont classés dix par rapport à leur groupe de pairs dans notre cadre interne de notation ESG ne peuvent pas être considérés comme des « investissements durables ».

- Ne pas figurer sur notre liste de surveillance : notre politique de conduite responsable des entreprises établit une liste de surveillance des émetteurs qui risquent de violer les normes ESG et avec qui nous engageons un dialogue pour encourager les améliorations. Un émetteur inscrit sur notre liste de surveillance ne peut être considéré comme des « investissements durables ».

2. Suivre les bonnes pratiques de gouvernance : BNP Paribas Asset Management utilise sa méthodologie de notation ESG propriétaire est divisée en 3 sous-scorings : environnemental, social et de gouvernance. Les émetteurs dont la note de gouvernance est inférieure à 10 sont retirés et ne sont pas considérés comme des « investissements durables ».

Conformément aux clarifications sur le projet de RTS des ESA dans le cadre du SFDR publié le 2 juin 2022, l'utilisation des **principaux indicateurs négatifs de durabilité (PASI)** est obligatoire pour démontrer qu'un investissement ne nuit pas de façon significative à d'autres objectifs environnementaux ou sociaux. Les 14 PASI obligatoires et nos 3 PASI volontaires sélectionnés pour les entreprises sont couverts par notre définition d'investissement durable via les canaux suivants :

- Plusieurs PASI sont pris en compte en matière d'intégration ESG. Par exemple, les émissions de carbone et la diversité des sexes sont des facteurs intégrés dans notre modèle de notation ESG qui sous-tend les critères d'inclusion des piliers E et S dans notre définition d'investissement durable.

- Plusieurs PASI sont pris en compte via notre politique de conduite responsable des entreprises par exemple les activités liées à l'extraction de charbon et des autres combustibles fossiles ou encore la production et commercialisation d'armes controversées. Cette politique est appliquée à tous nos portefeuilles et évalue/exclut les entreprises avant qu'elles puissent être considérées comme des investissements durables
- Notre analyse « DNSH » et de bonne gouvernance considère d'autres PASI, à travers l'exclusion des entreprises impliquées dans des controverses à grande échelle, l'exclusion des émetteurs ayant un score ESG faible (décile 10) et l'exclusion des émetteurs qui sont surveillés conformément à notre politique RBC.
- Dans l'ensemble, le PASI est étroitement lié à nos critères internes d'intégration ESG dans les portefeuilles (via notre RBC et les indicateurs utilisés dans la méthodologie de notation ESG).
- En outre, les investissements durables réalisés par les fonds articles 8 et/ou 9 prennent en compte et annulent ou atténuent l'ensemble des 14 PASI obligatoires, nos 3 PASI d'entreprise volontaires sélectionnés et les deux PASI souverains basés sur la combinaison des différents piliers de notre Stratégie mondiale de durabilité. Pour plus de détails, veuillez consulter notre déclaration publique de prise en compte des Principales Incidences Négatives ou PASI [ici](#).

Portzamparc Gestion s'appuie sur la méthodologie développée par BNP Paribas Asset Management pour identifier les produits financiers favorisant les caractéristiques sociales ou environnementales. Une entreprise est qualifiée de promotion des caractéristiques sociales ou environnementales si :

- Elle a été identifiée comme un investissement durable

ou

- Elle a un score ESG supérieur à 50 et le score de contribution au pilier environnemental ou social est supérieur à 0. Notre méthodologie de notation ESG propriétaire détaille plus en détail la notation des performances ESG des émetteurs.

Limites aux métrologie et données extra-financières

Malgré l'augmentation rapide de la disponibilité ces dernières années, les données ESG sont encore relativement immatures en particulier par rapport aux données financières courantes. La disponibilité des données impose certaines limites dans le traitement et l'utilisation de la donnée :

- En raison du manque de données historiques significatives, il est courant d'observer des méthodologies et/ou des modèles développés sans historique ou « back testing ».
- Les scores ESG peuvent être affectés par la disponibilité des données et les entreprises ayant une disponibilité des données plus faible sont plus susceptibles d'être pénalisées sur le score ESG. C'est généralement le cas des petites et moyennes entreprises.
- L'alignement des activités économiques de certains émetteurs à la taxonomie européenne ou aux ODDs n'est pas encore prise en compte dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. Par conséquent, un processus d'analyse fondamentale complémentaire a été mis au point pour compléter nos ensembles de données actuels sur la taxonomie européenne et les ODDs.

Comparaison des fonds entre eux et Fonds de fonds

Certaines sociétés de gestion peuvent adopter une approche extra-financière différente lorsqu'elles fixent des objectifs d'investissements, notamment en raison de l'absence de labels communs ou harmonisés au niveau européen. Cela signifie également qu'il peut être difficile de comparer des stratégies d'investissement intégrant des critères extra-financiers dans la mesure où la sélection et les pondérations appliquées à certains investissements peuvent être basées sur des paramètres qui peuvent partager le même nom mais ont des significations sous-jacentes différentes. Lorsqu'elle évalue un émetteur en fonction de critères extra-financiers, l'équipe de gestion peut également utiliser des sources de données extra-financières fournies par des fournisseurs externes. Étant donné l'évolution de la donnée extra-financière, ces sources de données peuvent être incomplètes, inexactes, indisponibles ou mises à jour dans le temps. L'intégration dans le processus d'investissement de standards de conduite responsable des entreprises et de critères extra-financiers peut entraîner l'exclusion des titres de certains émetteurs. Par conséquent, le rendement des fonds peut parfois être meilleur ou pire que celui d'un fonds qui n'appliquerait pas de telles normes. En outre, les méthodologies propriétaires utilisées pour intégrer les critères extra-financiers peuvent être mis à jour en cas de développements réglementaires pouvant conduire, conformément à la réglementation applicable, à l'augmentation ou à la diminution de la classification des produits, des indicateurs utilisés ou des niveaux minimaux d'engagement d'investissement fixés.

DILIGENCE RAISONNABLE

Portzamparc Gestion intègre les notations du Sustainability Center de BNP Paribas Asset Management qui réalise une analyse extra-financière des émetteurs grâce à une méthodologie propriétaire composée d'indicateurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette note ESG fait partie du processus d'investissement de l'équipe de gestion. Des contrôles sont effectués par l'équipe pour s'assurer que nos engagements liés à cette note ESG sont respectés. Des contrôles indépendants sont également effectués par le RCCI de Portzamparc Gestion pour identifier toute violation potentielle, qui serait ensuite corrigée via un processus d'escalade.

Les données provenant des tierces parties sont revues et corrigées afin de sélectionner et de se concentrer sur les indicateurs pertinents, qui ont une couverture et une qualité suffisantes. Lorsque les mises à jour des analyses ESG sont effectuées, chaque analyste de secteur ESG effectue des contrôles de qualité et de cohérence sur les principaux changements d'entreprises dans son secteur.

POLITIQUE D'ENGAGEMENT

L'intégration de critères ESG dans le choix des émetteurs dans lesquels nous investissons permet de **générer de la valeur financière, économique et sociale** pour les territoires que nous couvrons. C'est aussi un levier pour nous **prémunir contre les risques opérationnels, réglementaire, climatique ou encore de réputation** qui se traduisent en impacts financiers parfois lourd pour les entreprises.

Notre approche en tant qu'investisseur repose sur les convictions suivantes en matière d'investissement durable :

- Les critères de bonne gouvernance des entreprises sont historiquement pris en compte par nos gérants dans l'évaluation du modèle économique des entreprises. L'intégration de critères environnementaux, sociaux et le renforcement de l'analyse de la gouvernance viennent compléter la méthodologie propriétaire de Portzamparc basée sur l'analyse fondamentale et de Momentum et nous nous aide à obtenir de meilleurs rendements ajustés du risque sur ce segment des PME - ETI

- Nous soutenons le développement des PME-ETI françaises et européennes en les accompagnant dans leur approche extra-financière, en partageant notamment les bonnes pratiques observées sur le marché, dans une logique d'amélioration continue.
- Le dialogue avec les entreprises est une opportunité mais aussi un devoir en tant qu'actionnaire. Nous incitons ainsi les entreprises à une plus grande transparence de l'information et veillons à mettre en place un dialogue constructif et bénéfique pour elles.

L'équipe de gestion entretient un dialogue avec les entreprises en portefeuille ou de leur univers d'investissement, tant sur des aspects financiers, économiques qu'extra financiers.

Cette proximité maintenue avec les entreprises permet une meilleure compréhension de leur modèle d'affaire, de leur stratégie et de leur environnement qui est la base du métier de gérant.

Engagement pour une amélioration continue des pratiques ESG

Notre méthodologie nous permet d'identifier toutes les entreprises dans nos portefeuilles avec un décile entre 8 et 10, représentant une évaluation globale négative (des risques mal identifiés ou pas suffisamment gérés ou encore un manque de transparence).

Notre engagement proactif consiste à solliciter ces émetteurs pour les rencontrer en priorité afin de les accompagner dans l'amélioration de leur démarche.

Nous passons en revue avec elles nos critères par thème : Environnement (e.g. gestion des risques, ressources naturelles, déchets, etc.), Social (e.g. santé, sécurité, etc.) et Gouvernance (e.g. éthique des affaires, gouvernance d'entreprise, etc.) et analysons ensemble les actions à mettre en place.

L'univers des petites et moyennes capitalisations est traditionnellement moins suivi par les analystes et les agences de notation extra-financières. L'absence de données liées aux indicateurs extra-financiers peut contribuer à l'attribution de notes dégradées au sein de l'univers. Nous intégrons les informations obtenues à nos analyses pour qu'elles soient les plus représentatives possible de la réalité des pratiques des entreprises. Nos échanges peuvent prendre plusieurs formes : des entretiens individuels, des conférences, ou encore des visites de sites

Engagement « thématique » sur les piliers E, S, G et Droits Humains

Au cas par cas, le dialogue peut porter plus spécifiquement sur l'un des 4 piliers constitutifs de la note globale : Environnemental, Social, de bonne Gouvernance et sur les Droits Humains.

Notre engagement vise à accompagner les émetteurs vers une meilleure prise en compte et une plus grande transparence sur 4 critères en particulier :

- Environnemental : la qualité du système de gestion environnemental de l'émetteur,
- Social : la qualité des programmes de diversité mis en place au sein de l'entreprise,
- Gouvernance : l'indépendance du conseil d'administration,
- Droits Humains : et enfin, l'existence d'un programme de lanceur d'alerte robuste

Ces critères sont pertinents et représentatifs au sein de nos univers d'investissement avec un taux de couverture supérieur à 90%. En plus de la note ESG globale, nous suivons donc plus particulièrement la performance de nos portefeuilles au travers des 4 indicateurs listés ci-dessus par rapport à leur indice de référence.

PRINCIPES DE GOUVERNANCE ET DE VOTE :

Voter aux assemblées générales annuelles constitue un élément important du dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour le compte de nos clients et fait partie intégrante des processus de gestion de PORTZAMPARC GESTION.

Nos politiques et lignes directrices de vote sont revues annuellement afin de prendre en compte l'évolution des codes de gouvernance et des pratiques de marché.

Pour une meilleure prise de décision dans nos votes, nous prenons appuis auprès des équipes du Sustainability Center de BNP Paribas Asset Management.

Les principes suivants décrivent les attentes de Portzamparc Gestion auprès des entreprises cotées dans lesquelles nous investissons. Nous pensons que les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) peuvent impacter la valeur et la réputation des sociétés dans lesquelles nous investissons, et susciter des opportunités et risques systémiques. Nous appliquons donc les standards ESG dans nos critères de vote et nos processus d'investissement afin d'agir dans l'intérêt à long terme de nos clients. Ces principes constituent un guide par lequel Portzamparc Gestion exécute ses responsabilités d'actionnaire.

1. Créer de la valeur durable sur le long terme

Le conseil d'administration joue un rôle de supervision indispensable pour assurer la création de valeur durable sur le long terme. Les pratiques de gouvernance d'entreprise devraient concentrer l'attention du conseil sur cet objectif grâce à une stratégie claire qui tient compte de toutes parties prenantes. Les conseils devraient maintenir un dialogue ouvert avec les investisseurs et se tenir prêts à discuter de leurs plans à long terme en vue de la création de valeur durable.

2. Protéger les droits des actionnaires

Les actionnaires jouent un rôle clé dans le système de création de valeur et de responsabilisation des entreprises. En tant qu'actionnaires, nos droits nous permettent d'agir pour défendre les intérêts de nos clients lorsque les pratiques des entreprises ne sont pas conformes à nos attentes. Il est donc primordial de préserver, voire si nécessaire de renforcer, les droits des actionnaires :

- Respecter le principe une action = un vote = un dividende.
- Les augmentations de capital devraient être soigneusement contrôlées afin de minimiser les risques de dilution pour les actionnaires existants.
- Des dispositifs anti-OPA ne devraient pas être utilisés.
- Les actionnaires devraient avoir l'opportunité de communiquer leurs préoccupations majeures, y compris la possibilité de proposer des candidats en tant que membre du conseil ou par la soumission de propositions d'actionnaires.

3. Veiller à une structure de conseil indépendante, efficace et responsable

Le conseil et les comités doivent avoir une structure suffisamment équilibrée avec une forte présence d'administrateurs qualifiés, impliqués et indépendants pour permettre un contrôle efficace de la direction, ainsi qu'un leadership indépendant. Les administrateurs devront être élus annuellement à la majorité des votes des actionnaires. Le Conseil doit avoir l'expertise nécessaire pour comprendre les enjeux principaux auxquels l'entreprise et ses parties prenantes seraient confrontés et y remédier.

Aligner les structures de rémunération avec l'intérêt à long terme des actionnaires

Les plans de rémunération des dirigeants doivent être alignés avec la performance à long terme de l'entreprise. Ils doivent inclure des objectifs non financiers, liés entre autres aux enjeux sociaux et environnementaux intégrés à la stratégie d'entreprise. Les programmes de rémunération ne doivent pas limiter la capacité de la société à attirer et à retenir des dirigeants talentueux et doivent également respecter les meilleures pratiques du marché. Les détails de ces plans doivent être communiqués aux actionnaires d'une manière claire et approfondie et soumis à leur approbation.

5. Veiller au respect de l'environnement et la société

Les performances durables à long terme dépendent d'une gestion efficace et proactive des « risques et opportunités » ESG. Les sociétés devraient avoir conscience des risques qu'elles encourent et qu'elles créent, de même les opportunités que leur apportent les critères ESG. Toutes les entreprises devraient s'efforcer de respecter les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance les plus exigeants pour préserver les intérêts à long terme des actionnaires.

6. Divulgation d'informations exactes, adéquates et en temps opportun

Les sociétés doivent s'assurer que les informations essentielles soient divulguées en temps opportun et de manière exacte, comme les résultats financiers et opérationnels, la composition du capital, les activités de lobbying, les performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG), y compris le volume d'émissions de gaz à effet de serre et les engagements de l'entreprise pour lutter contre le changement climatique. Les audits annuels des comptes financiers par des commissaires aux comptes externes indépendants doivent être effectués dans toutes les sociétés.

INDICE DE REFERENCE

Aucun indice de référence n'a été désigné pour la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le produit financier.